

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 27 (1965)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles des Sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des Sections

L'assemblée générale de la section vaudoise

La partie administrative

Dans le rapport d'activité, M. J. Berlie, président, releva l'augmentation du nombre des membres de l'Association qui passe de 3539 en 1964 à 3596 à ce jour.

Parlant ensuite de la «Coupe des jeunes agriculteurs» qui connut un succès magnifique dans le cadre de l'Exposition nationale de 1964, le président exprima le désir de voir la reprise, dans quelques années, de ces concours propres à développer l'esprit d'équipe et de compétition des jeunes agriculteurs.

Relevons l'attention particulière dont furent l'objet les équipes vaudoises, classées premières, qui reçurent de la part de l'Association la médaille souvenir de ces joutes sportives.

M. Berlie renseigna ensuite l'assemblée sur la création prochaine du Centre technique romand de Grange-Verney. Après Riniken, dans le canton d'Argovie, où a été construit le premier centre technique de l'association suisse, il faut saluer avec plaisir le projet de Grange-Verney, qui mettra à la disposition des agriculteurs de langue française un organisme d'information et de vulgarisation indispensable à une agriculture de plus en plus mécanisée. L'assemblée accepta la proposition du comité prévoyant une participation financière de l'Association vaudoise d'un montant de 15 000 francs à la réalisation de ce centre.

Aux propositions individuelles, signaient l'intervention de la Société de laiterie de Vuarrens demandant un abaissement de 50 % de l'impôt sur les tracteurs agricoles. MM. Guidoux et Barraud, membres du comité, renseignèrent l'assemblée sur quelques points particuliers. Le premier fit état des pourparlers en cours sur le plan suisse et qui permettront de regrouper les détenteurs de moissonneuses-batteuses dans le cadre des associations cantonales de propriétaires de tracteurs et d'assurer ainsi la défense de leurs intérêts.

M. Barraud, pour sa part, donna connaissance des travaux de la commission dite «des ristournes» désignée par l'administration des douanes. Cette commission étudie les possibilités de simplification du formulaire pour la ristourne sur les carburants agricoles. Pour l'instant, les améliorations obtenues restent modestes; souhaitons cependant que la rétrocession puisse s'envisager pour l'avenir sur des bases plus équitables et plus simples que ce n'est le cas aujourd'hui.

A la fin de la partie administrative, M. Debétaz, conseiller d'Etat, prononça des paroles d'encouragement à l'adresse de l'Association en la félicitant pour son activité dynamique. Abordant ensuite la consultation populaire des 27 et 28 février prochains, il recommanda aux agriculteurs d'aller en masse déposer un double oui.

Il appartenait ensuite à M. Schwaar, président central, d'apporter le salut de l'Association suisse. Il rendit attentifs les agriculteurs, propriétaires de tracteurs, sur leurs responsabilités en cas d'accidents et les conséquences financières excessivement graves auxquelles doivent faire face les responsables d'un accident. Il est donc essentiel de prévoir des prestations d'assurance suffisantes, afin de ne pas être dans l'obligation de vendre un domaine agricole pour régler les indemnités aux sinistrés. Précisons que ces cas tragiques se rencontrent encore trop souvent. Soulignons de plus qu'une couverture suffisante des risques n'entraîne pas le paiement de primes insupportables.

Circulation-accidents

M. Huber, commandant de la police cantonale, cita au début de son exposé le résultat de la statistique sur les accidents se rapportant à 1963, en remarquant qu'il y a eu, au cours de cette même année, dans le canton de Vaud, 76 accidents dans lesquels étaient impliqués des tracteurs agricoles.

Sur un total de 8800 tracteurs en circulation dans le canton, ces 76 accidents re-

présentent le 0,85 % du nombre de tracteurs. Ce chiffre, qui paraît bas à première vue, est au contraire très élevé si on le compare aux nombres d'accidents enregistrés dans d'autres cantons. En effet, seul le canton du Valais accuse un pourcentage plus élevé atteignant 2,64 %, devant le canton de Vaud, qui prend ainsi la deuxième place. Les cantons de Berne et d'Argovie, dont le caractère agricole est proche de celui de Vaud, ont un pourcentage de 0,42 %; Fribourg, par exemple, atteint 0,38 %. Signalons qu'il y a une amélioration pour 1964 dans notre canton où le nombre des accidents-tracteurs a été de 62, ce qui ramène le taux de 0,85 % à 0,69 %.

Il n'en reste pas moins, souligna le conférencier, que nous restons dans ce domaine l'un des cantons les plus meurtriers de Suisse.

Analysant ensuite les raisons de ces accidents, M. Huber constata qu'il y a eu entre 1963 et 1964 9 accidents mortels. Dans la plupart de ces accidents mortels, la perte de maîtrise du véhicule reste la cause la plus fréquente. C'est également le cas pour les autres accidents. La grande majorité des drames survenant dans l'utilisation des tracteurs agricoles ont pour cause une méconnaissance des possibilités et des servitudes de ce genre de véhicules. N'oublions pas que le tracteur est un engin difficile à piloter, court, peu stable et qui, par sa puissance, donne trop souvent un faux sentiment de sécurité. La nature du sol, le volume et le poids des remorques sont des facteurs essentiels dont il s'agit d'apprécier les répercussions à chaque occasion.

Pour terminer, le conférencier remarqua que la fréquentation des cours organisés à l'intention des conducteurs de tracteurs reste faible dans le canton de Vaud. 132 participants ont suivi les 6 conférences mises sur pied l'an dernier, ce qui fait une moyenne de 22 auditeurs par manifestation.

En revanche, dans le canton de Berne, on a compté 100 participants en moyenne par conférence; à Bâle, il y a eu 300 auditeurs à un cours.

Le manque d'intérêt des Vaudois pour les questions de prévention des accidents

est-il en relation avec le fort pourcentage des accidents enregistrés? C'est une question que l'on peut se poser, remarqua le commandant Huber.

Equipement et entretien des véhicules agricoles

Abordant ensuite les questions relevant plus directement de l'équipement et de l'entretien des véhicules agricoles, M. Pittet, expert-autos, s'attache à relever les causes d'accidents dues à l'usure normale de certains organes d'un tracteur: direction, freins, etc. Un tracteur est très souvent utilisé 10, 15, parfois 20 ans. Il est donc indispensable d'assurer son entretien régulier.

La signalisation et l'éclairage du tracteur et des instruments portés ou tractés restent actuellement, souligne M. Pittet, le secteur dans lequel un effort particulier et urgent doit être fait. La densité et la rapidité du trafic actuel imposent au conducteur d'un tracteur agricole les mesures élémentaires de signalisation et d'éclairage prévus par les dispositions légales.

M. Pittet insista également sur la nécessité de maintenir à leur place les dispositifs de protection et de sécurité des véhicules agricoles, notamment ceux des barres de coupe.

Pour terminer, il rappela les règles essentielles de la prévention des accidents en matière de renversement ou de cabrage des tracteurs, ainsi que pour le freinage des remorques.

Souhaitons que ces deux exposés contribuent à diminuer le nombre des accidents de tracteurs et d'autres matériels agricoles. Ils doivent être une mise en garde sérieuse et impérative pour tous les conducteurs de tracteurs, notamment pour ceux dont les matériels ne sont pas en ordre.

J. Bonjour
Chambre vaudoise d'agriculture

Remarque de la Rédaction — Nous reviendrons dans les prochains numéros sur le rapport du Comité ainsi que sur l'exposé très intéressant de M. Huber, commandant de la police cantonale.